

Conférence devrait avoir pour tâche de chercher à renforcer l'application de la Convention de façons réalistes et pratiques. Nous espérons que cette Conférence pourra se mettre d'accord sur un choix de mesures à cette fin, qui pourraient être énoncées dans le document final de la Conférence sous une forme qui implique un engagement politique, ces documents devant être adoptés par consensus. En particulier le Canada juge hautement souhaitable d'ajouter aux résultats obtenus à la première Conférence d'examen en réaffirmant le droit aux termes de l'article 5, la tenue de consultations ouvertes à tous les Etats parties au niveau des experts, et en énonçant l'obligation correspondante qui incombe à tous les Etats parties directement concernés de répondre favorablement à cette demande, de participer aux consultations et de collaborer entièrement à la solution de tout problème lié à l'observation de la Convention. La délégation canadienne est également prête à envisager de façon positive d'autres mesures proposées grâce auxquelles on aurait davantage confiance que la norme fixée contre les armes biologiques est respectée, et qui apporteraient davantage d'assurance que tous les Etats parties s'acquittent vraiment des obligations légales que renferme la Convention.

Pour conclure, Monsieur le Président, la délégation canadienne réaffirme devant cette assemblée que le Canada n'a jamais possédé d'armes biologiques et qu'il continue à tous égards d'observer pleinement toutes les obligations que lui confère la Convention. Dans